

N° d'ordre : 02

Année : 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10/06/2020 à 18h30

Secrétaire de Séance :

Présents : Mr M.BOISSOUT, Mr C BOMPARD, Mr R CHAIX, Mme M M DAUBIGNEY, Mr. F.EYNARD, , Mme S.GADAIS, Mr P LALLIER, Mme M MEYNARDIE, Mme MC.PEYRON, , Mr C SALETES, , Mr J VERNAZ

Procurations : Mme ML.TRIQUET à M C. PEYRON, Mme J. CROUZET à M . BOISSOUT

Participation par visio-conférence : Mme J. CROUZET

Absents : Mr G.FAUCON, Mr A ROUSTAN

Séance ouverte à 18h30

Appel des présents

A l'unanimité le Conseil Municipal décide le huis clos pour raison sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19.

Approbation du compte rendu du CM du 25-05-2020

Selon document envoyé le 26.05.2020.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : Contre :0 Abstentions :0 Adoptés : 13

Décision modificative « Règlement facture du SDED »

Pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux secs « Les PIAUNES- VERTE COLLINE » sur le budget 2020 nous avons inscrit ce coût sur le budget communal de fonctionnement au compte 625232 (comme réalisé depuis toujours et budgets 2019 et 2020 validés par TP et préfecture).

Le Trésor public nous demande maintenant de basculer ces crédits au budget communal investissement au compte 2041582.

Pour cela il est nécessaire de voter une décision modificative.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ces propositions et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents les concernant

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 13

Délibération « "Prime exceptionnelle COVID 19 pour les agents du service public »

Le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Mr David POMMIER est le seul agent concerné.

Proposition est faite de lui octroyer une prime exceptionnelle de 500€ net.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 13

Délibération « Attribution travaux du bâtiment de la poste ».

Afin de réaliser les travaux de rénovation toiture, façades et huisseries du bâtiment de la poste, la commune a réalisé un appel à concurrence.

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 8 juin 2020 à 17h30

Pour les travaux de toiture, ouverture et pose huisseries, les entreprises ARCO-BAT de Tulette et VIMONT de Chamaret ont été sollicitées.

Après analyse l'entreprise VIMONT a été retenue pour les travaux pour la somme de 40 750€ HT.

Pour les travaux de façades, les entreprises HAIRON façades de Piolenc, VIMONT de Chamaret et KELLAL de Richerenche ont été sollicitées.

Après analyse l'entreprise KELLAL a été retenue pour les travaux pour la somme de 13 500€ HT.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider les propositions de la commission d'appel d'offre et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents les concernant

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 13

Délibération « Recrutement d'un emploi saisonnier service technique »

Afin d'assurer l'augmentation des tâches des services techniques durant la période estivale et le remplacement de personnel en congés d'été, la commune désire recruter un emploi saisonnier 20h/semaine durant l'été.

Le coût salarial a été prévu au budget communal 2020. Au vu de la diminution du nombre d'heures du contrat de la Tour ce recrutement se fera sans augmentation de la masse salariale par rapport aux années précédentes.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : 13

Délibérations et décisions urgentes

Informations

Ouverture de la déchèterie de GRIGNAN à compter du 16 juin, sans rdv

Visioconférence vendredi à 15h avec le département pour la subvention du département

La séance est levée à 19h40